



RAPPORT ANNUEL  
**2024**



# RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE**

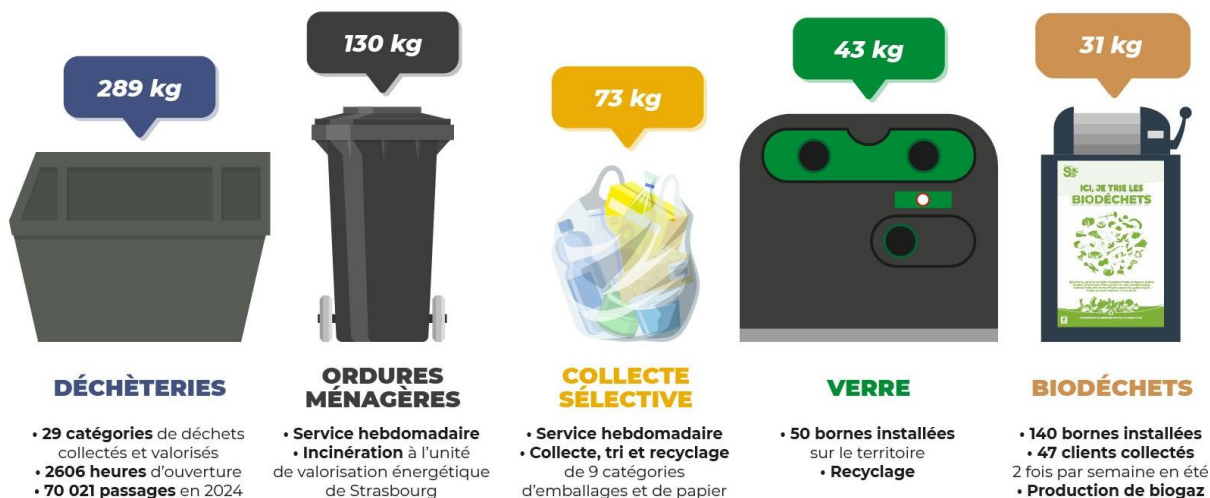
36-38 rue du Maréchal Koenig - CS 50085 - 67213 Obernai Cedex  
03 88 95 53 52 | ccpsoc@ccpsoc.com | www.cc-paysdesainteodile.fr

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>1. Prévention des déchets ménagers</b> .....	7
1.1) Opération de broyage des déchets de taille sur les déchèteries .....	7
1.2) Développement de la pratique du compostage.....	7
1.3) Repair'café : .....	9
<b>2. La collecte sélective</b> .....	10
2.1) L'organisation de la collecte .....	10
2.2) Les tonnages recyclés .....	11
2.3) Sensibilisation autour de la collecte sélective.....	12
<b>3. La collecte du verre</b> .....	13
<b>4. Les déchèteries intercommunales</b> .....	14
4.1) L'organisation de la gestion.....	14
4.2) Adhésion à la filière en Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) .....	14
4.3) détails des tonnages collectés en déchèterie .....	15
4.4) Modalités d'accès en déchèteries .....	17
4.5) Fréquentation des déchèteries en 2024 .....	17
<b>5. Collecte des biodéchets</b> .....	18
<b>6. La collecte des ordures ménagères</b> .....	19
<b>7. Bilan 2024 des tonnages collectés</b> .....	20
7.1) Taux de valorisation .....	20
7.2) L'évolution des tonnages.....	20
7.3) Indicateurs de prévention des déchets préconisés par l'ADEME.....	22
7.4) Redevance incitative et impacts sur les tonnages.....	22
7.5) Utilisation du service par les usagers .....	23
<b>8. Le coût financier du service</b> .....	24
8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO .....	24
8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2024 .....	24
8.3) Compte d'exploitation de la délégation de service public 2023 .....	25
<b>9. Modalités de facturation</b> .....	26
9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2024.....	26
9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2023 .....	27
<b>10. Evolutions du service</b> .....	28

## PREAMBULE

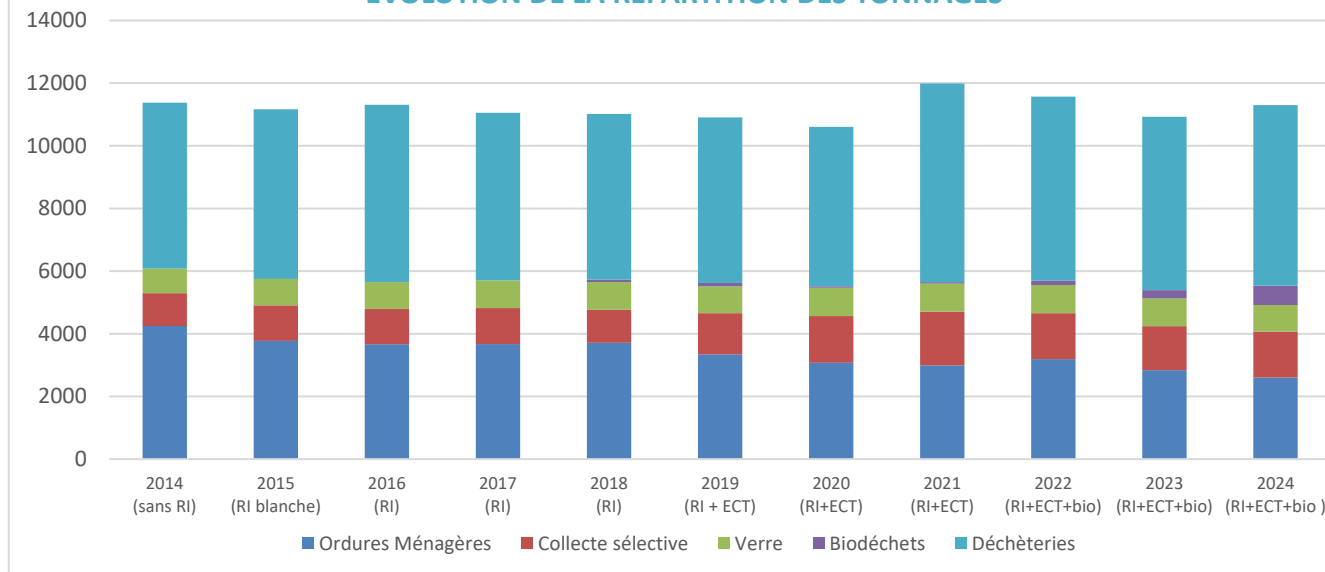
### PRODUCTION DE DÉCHETS EN 2024 PAR HABITANT



### TONNAGES 2024

Flux	2023	2024	Evolutions 2023/2024
Collecte sélective	1 404,84 t 70,38 kg/hab	1 467,12 t 73,50 kg/hab	4,43 %
Verre	888,40 t 44 kg/hab	848,24 t 42,50 kg/hab	-4,42 %
Déchèterie	5 533,64 t 277 kg/hab	5 765,60 t 288 kg/hab	4,19 %
Biodéchets	260,86 t 13 kg/hab	613,66 t 30,74 kg/hab	135,24 %
Ordures Ménagères	2 835,97 t 142 kg/hab	2 604,46 t 130,48 kg/hab	- 8,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 922,41 t</b> 547 kg/hab	<b>11 299,08 t</b> 566,09 kg/hab	3,44 %

### EVOLUTION DE LA REPARTITION DES TONNAGES



RI : Redevance Incitative, ECT : Extension des consignes de tri, BIO : tri à la source des biodéchets

## ***Renouvellement du contrat de délégation de service public***

Le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par affermage du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés arrivait à son terme le 31 décembre 2024. L'année 2024 a été consacrée aux procédures de consultation et d'analyse des offres. Le Conseil de Communauté a validé l'offre présentée par VEOLIA pour la période 2025 – 2032.



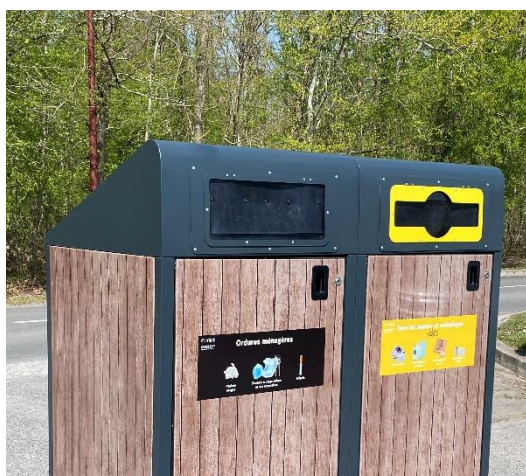
## ***Candidature à l'appel à projet « collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »***

L'éco organisme CITEO a relancé un Appel A Projet (AAP) pour financer des équipements pour le tri hors foyer. La CCPO et la Ville d'Obernai ont profiter de cette opportunité pour lancer le projet de mise en place du tri dans les rues et les parcs. Le projet prévoit la pose de :

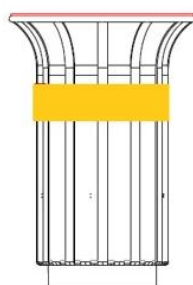
- 13 abris bacs pour le tri
- 42 corbeilles bi – flux
- 201 corbeilles de tri

3 abris bacs et 2 corbeilles bi – flux seront également installés à l'espace aquatique l'O.

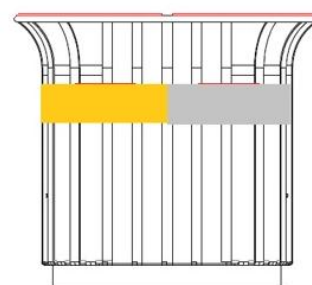
Le territoire est lauréat de cet appel à projet, le projet se déclinera en 2025 par la pose des abris bacs sur les sites identifiés à Obernai et dans l'hyper centre.



Abris bacs



Corbeille de tri

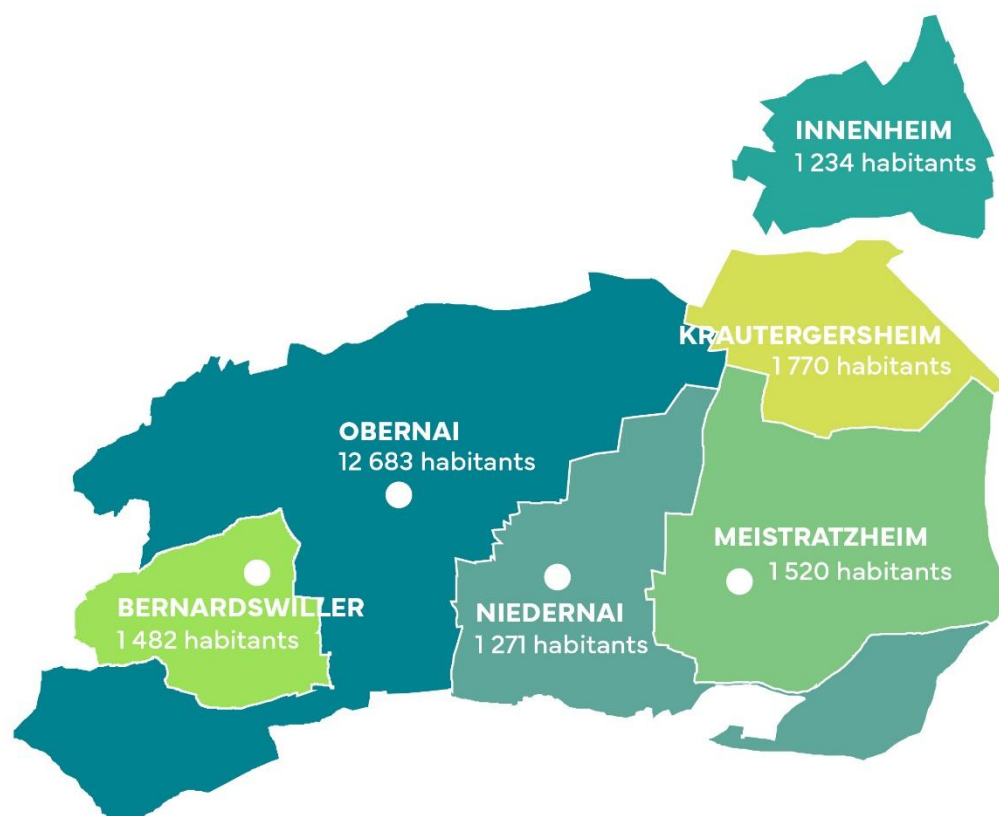


Corbeille  
Bi - flux

## La population desservie

### *Données de population*

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile effectue le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 19 960 habitants répartis sur 6 communes (chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2024).



### *Bénéficiaires du service (hors ménages)*

En plus des habitants, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile rend le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés à :

- 945 professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, administrations)
- 103 gîtes et meublés



### **La Commission Permanente Environnement - Déchets**

Cette commission a été renouvelée pour la mandature 2020 - 2026 par délibération du 17 juin 2020. Elle est composée de 18 membres et est présidée par M. le Vice-Président en charge de l'environnement et des déchets, M. Norbert MOTZ. M. René HOELT a assuré l'intérim de la Présidence de la Commission à compter du septembre 2024. La commission s'est réunie à cinq reprises en 2024, seuls 4 commissions ont traité de sujet en lien avec les service public de collecte des déchets des déchets:

#### **Ordre du jour de la Commission Permanente du 16 avril 2024 (partie déchets) :**

- Présentation par VEOLIA des rapports annuels du délégataire 2023
- Adhésion à la filière des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB)
- Modifications du règlement de collecte

#### **Ordre du jour de la Commission Permanente du 29 mai 2024 (partie déchets) :**

- Rendu de la 2ème phase de l'étude de faisabilité « recyclerie »
- Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- Avenant n°5 à la Délégation de service public « gestion et exploitation par affermage du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés »

#### **Ordre du jour de la Commission Permanente du 26 août 2024 :**

- Présentation des offres de la DSP OM et recueil des avis

#### **Ordre du jour de la Commission Permanente du 15 novembre 2024 (partie déchets) :**

- Déploiement du tri à la source des biodéchets : bilan
- Préparation budgétaire 2025
- Points d'information



## 1. Prévention des déchets ménagers

Les principales actions de prévention en 2024 ont été les suivantes :

### 1.1) Opération de broyage des déchets de taille sur les déchèteries

Cette opération a été renouvelée en 2024 à Krautergersheim et à Obernai. Le broyage s'est déroulé en février et mars.

Cette opération a permis de **mettre à disposition des usagers 48 m3 de broyat** soit 53 tonnes de déchets verts détournées de la collecte

Dépôt des branches par les usagers des déchèteries



Broyage par un prestataire spécialisé



Mise à disposition du broyat aux usagers des déchèteries



### 1.2) Développement de la pratique du compostage

- **Subvention composteur**

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, la CCPO a renforcé les subventions pour l'acquisition d'un composteur :

- Le montant pour l'acquisition d'un composteur de jardin à utiliser sur le territoire est maintenu à 20 € dans la limite de 80 % du coût du composteur de jardin. Il est également possible pour les foyers ayant déjà bénéficié de la subvention après 2012 de bénéficier à nouveau d'une subvention.
- Le montant pour l'acquisition d'un composteur d'appartement à utiliser sur le territoire est porté à 40 € dans la limite de 80 % du coût du composteur d'appartement.

**En 2024, la CCPO a financé 6 composteurs de jardin pour un budget de 120 €. Depuis sa création en 2012, 335 foyers ont bénéficié de la subvention.**

**Le nombre d'aides a fortement baissé, cela s'explique par la distribution gratuite de composteur dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets.**



## Animations compostage

Malgré la fin du déploiement du tri à la source des biodéchets, la CCPO a maintenu de nombreuses actions pour l'accompagnement des usagers vers le compostage. Ainsi :

- 8 animations se sont déroulées en 2024
- 149 participants ont assisté aux animations
- 131 composteurs de 400 L ont été remis gratuitement



Dates	Communes	Nombre de participants
27 mars 2024 à 18h30	Niedernai	26
17 avril 2024 à 18h30	Meistratzheim	15
10 mai 2024 à 18h30	Bernardswiller	10
19 juin 2024 à 18h30	Innenheim	21
11 septembre 2024 à 18h30	Obernai	22
25 septembre 2024 à 18h30	Obernai	24
9 octobre 2024 à 18h30	Obernai	17
23 octobre 2024 à 18h30	Obernai	14
<b>TOTAL</b>		<b>149</b>

Le Repair'café est un moment convivial au cours duquel des bénévoles proposent d'aider les habitants à réparer le petit électroménager cassé, abimé ou en panne. Lors de chaque édition, un atelier couture et informatique (avec la participation du CSC Arthur Rimbaud) est également proposé.

Après le lancement du Repair'café des Terres de Sainte Odile en 2021, les bénévoles ont souhaité organiser 4 sessions en 2024. Elles se sont déroulées :

Editions 2024	06/04 Bernardswiller	25/05 Meistratzheim	19/10 Obernai	26/11 Obernai	TOTAL
<b>Nombre d'objets pris en charge</b>	50	43	52	59	204
<b>Nombre d'objets réparés</b>	29	25	29	27	110
<b>Quantité de déchets évités (kg)</b>	94,35	139,37	79,5	89,91	403,13



## 2.1 La collecte sélective

### 2.1) L'organisation de la collecte

La collecte sélective a débuté en 1998. Selon les adresses, les habitants déposent les emballages ménagers recyclables dans :

- Des sacs transparents de 50 L fournis par VEOLIA. En 2024, 12 210 rouleaux de 30 sacs de tri ont été remis lors des permanences (soit 51 % des usagers du service).
- Un bac de tri de 360 L ou 660 L à couvercle jaune operculé fourni par la Communauté de Communes. 486 bacs de tri sont en place sur le territoire.
- Un conteneur enterré jaune installé par la Communauté de Communes. 69 conteneurs enterrés sont en place sur le territoire.

Les opérations de collecte, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et assimilés sont réalisées dans le cadre de la délégation de service public confiée à Veolia le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La collecte des bacs et des sacs est réalisée par un équipage composé d'un chauffeur et de deux ripeurs à l'aide d'un camion bi – compartimenté de 26 tonnes dans le grand compartiment. Pour réaliser la collecte en porte-à-porte, le camion a parcouru 25 300 km (mutualisés avec la collecte des ordures ménagères). La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue. Pour réaliser la collecte, le camion grue a parcouru 6 019 km.

La collecte sélective est traitée dans le centre de tri COVED de Richwiller (68). Une fois séparées, les différentes matières sont orientées vers des usines de recyclage réparties sur le territoire français et européen.










	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Répartition
En porte-à-porte (sacs et bacs)	1 116,74 t	<b>1 152,94</b>	78,5 %
En conteneurs enterrés	288,10 t	<b>314,18</b>	21,5 %
TOTAL	1 404,84 t	<b>1 467,12</b>	

**En 2024 : 1 467,12 T d'emballages recyclables et de papier ont été collectées soit 73,50 kg/hab.**

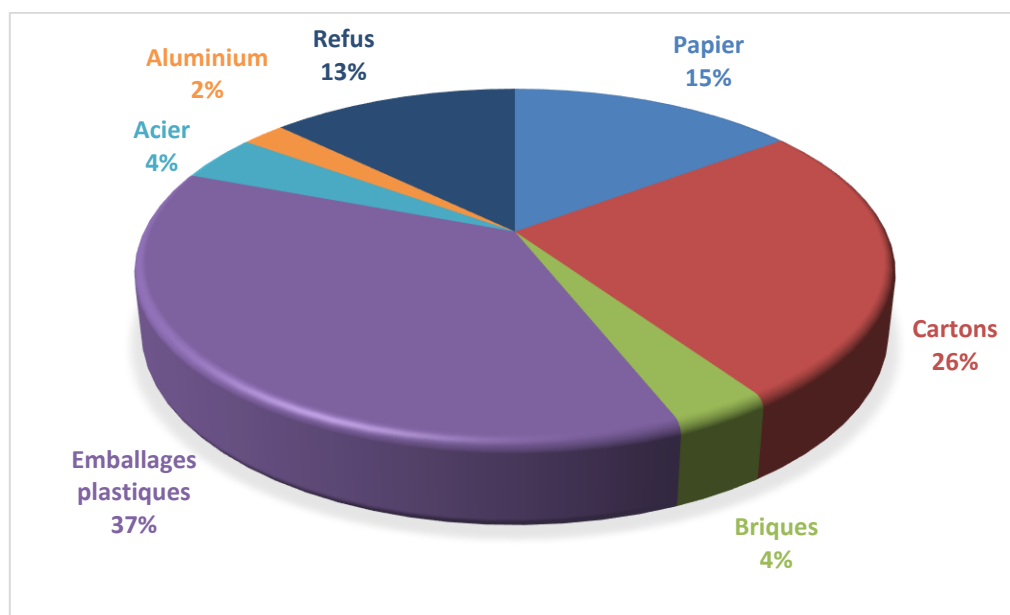
**+ 62,28 T (4,43 %) par rapport au tonnage 2023**

Les tonnages de collecte sélective sont en augmentation en 2024. La quantité d'erreurs de tri s'améliore avec un taux de refus à 13 % (contre 16 % en 2023). La profession des tonnages en plus marché sur la collecte des conteneurs enterrés (+ 9%) que sur la collecte en porte à porte (+3%).

Matériaux	Tonnes recyclées en 2023	Tonnes recyclées en 2024	Evolution 2023-2024
Papier 	353,48	<b>220,81</b>	-38 %
Emballages cartonnés 	365,06	<b>382,48</b>	5 %
Briques alimentaires 	38,64	<b>52,77</b>	37 %
Emballages plastiques 	320,58	<b>548,46</b>	71 %
Acier 	76,35	<b>62,43</b>	-17 %
Aluminium 	24,17	<b>32,86</b>	38 %
Refus 	225,63	<b>187,10</b>	-16 %
<b>Total</b>	1 403,63*	<b>1 491,63*</b>	6 %

\*la différence entre le tonnage collecté et le tonnage recyclé correspond au déstockage mené par le au centre de tri.

La proportion de papier dans la collecte sélective continue à baisser, le papier ne représente plus que 15 % des sacs de tri. La Communauté de Communes continue d'alimenter le marché de la matière première secondaire dans les mêmes proportions que les années précédentes. La quantité de plastique livrée aux filières de recyclage est toujours en progression raison d'un déstockage qui a perduré en 2024.



Les Ambassadrices du tri du délégataire (2X0,5 ETP) ont réalisé de nombreuses animations sur le tri des déchets :

### - Animations en milieu scolaire

Des animations ont été réalisées dans différents établissements scolaires au cours de l'année 2024. A ces occasions, différents thèmes ont pu être abordés (tri, cycle de vie, destination des déchets, compostage, déchèterie...). Les animations se sont déroulées sous différentes formes : présentation de slides, vidéos, jeux, ateliers manuels...

L'école Pablo Picasso d'Obernai a bénéficié d'un accompagnement spécifique suis à la mise en place de composteur dans la cour.



### - Présence à BiObernai

Les ambassadrices du tri étaient présentes au salon BiObernai du 13 au 15 septembre pour présenter le tri à la source des biodéchets, les actions de sensibilisation réalisées, les animations compostage et au développement durable avec le jeu de la « roue ».



### - Contrôle des sacs de tri

Afin de sensibiliser les usagers sur la qualité de leur tri, des opérations de contrôle du contenu des sacs ont été menées sur Obernai (route de Boersch et centre), Bernardswiller, Innenheim et Krautergersheim. Selon la qualité du tri, des cravates de couleur étaient apposées de vert : tri parfait, à rouge : refus de collecte. La majorité de sacs ont été marqués d'une cravate jaune car ils contenaient des petites erreurs de tri comme les mouchoirs, essuie-tout ou emballages imbriqués. A noter qu'à Bernardswiller, 31 % des sacs étaient parfaitement triés, BRAVO aux habitants de Bernardswiller pour leur tri. Ce type d'opération a un impact direct sur le taux de refus de tri.

### - Stand de distribution des sacs de tri

En 2024, les ambassadrices du tri ont abordé plusieurs thèmes avec les usagers : la collecte sélective, la prévention des déchets, l'utilisation des déchèteries, mais le thème principalement évoqué était la pratique du compostage.



## La collecte du verre

La collecte du verre a été la première collecte séparative mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes, elle permet le recyclage du verre collecté.

**50 conteneurs d'apport volontaire** sont répartis sur l'ensemble du territoire de la CCPO, soit 1 conteneur pour 394 usagers. Les conteneurs de 4m<sup>3</sup> sont collectés de manière hebdomadaire, toutes les deux semaines ou tous les mois.

La collecte des conteneurs et leur lavage sont effectués dans le cadre de la délégation de service public confiée à la société Veolia depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour réaliser la collecte, le véhicule a parcouru 4 021 km. Une fois collecté, le verre est stocké et revendu à la société O-I Manufacturing France comme matière première pour la fabrication de nouvelles bouteilles en verre dans l'usine de Gironcourt (88).



**En 2024 : 848,24 T de verre ont été collectées soit 42,50 kg/hab.**

**-40,16 T ( -5 %) par rapport au tonnage 2023**

(888,40 T en 2023 soit 45 kg/hab)



## 4. Les déchèteries intercommunales

### 4.1) L'organisation de la gestion

Les déchèteries intercommunales ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> juillet 2005, la déchèterie Est est située à Krautergersheim sur la route départementale 215 et la déchèterie Ouest est située à Obernai, rue des Ateliers.

La gestion des déchèteries est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le délégataire est en charge du gardiennage du site, de l'accueil et de l'information des usagers, du transport et de l'évacuation des déchets et leur valorisation.

Pour évacuer les déchets jusqu'au centre de transfert VEOLIA de Rosheim, un camion muni d'une préhension Ampliroll a réalisé 23 956 km. Les déchets sont massifiés puis expédiés dans des filières de valorisation ou d'élimination adéquates.

**En 2024: 5 765,60 T ont été collectées sur les déchèteries intercommunales**  
**+ 231,96 T ( 4,19 %) par rapport au tonnage 2024**  
**(5 533 T en 2023)**

**L'augmentation de tonnages est importante entre 2023 et 2024 en raison d'une météo pluvieuse qui a favorisé la croissance des végétaux et donc la production de déchets végétaux (+ 300 t en 2024). La collecte des objets de maison évolue de manière significative, + 111 t en 2024. Par ailleurs d'autres flux de déchets ont baissé comme les gravats (-224 t en 2024).**

### 4.2) Adhésion à la filière en Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB)

Dans le prolongement du déploiement des filières en responsabilité élargie du producteur déployée sur les déchèteries, la CCPO a adhéré à la filière des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) en 2024.

Cette adhésion permet au territoire de bénéficier de financement pour les tonnages de gravats, métaux, bois, déchets résiduels (encombrants) et déchets dangereux. La collectivité a également choisi de bénéficier de la collecte gratuite du plâtre et des huisseries. Les enlèvements sont réalisés par l'éco organisme.



**3** 

**PLÂTRES**

**JE DÉPOSE :**  
▶ Carreaux de plâtre  
▶ Plaques de plâtre  
Avec ou sans isolant


**MA 2<sup>e</sup> VIE :**  
■ Nouvelles plaques

**INTERDIT :**  
Déchet inerte, béton cellulaire, sacs et seaux d'enduit



### 4.3) détails des tonnages collectés en déchèterie

#### a. Tonnages pris en charge par le délégataire de service

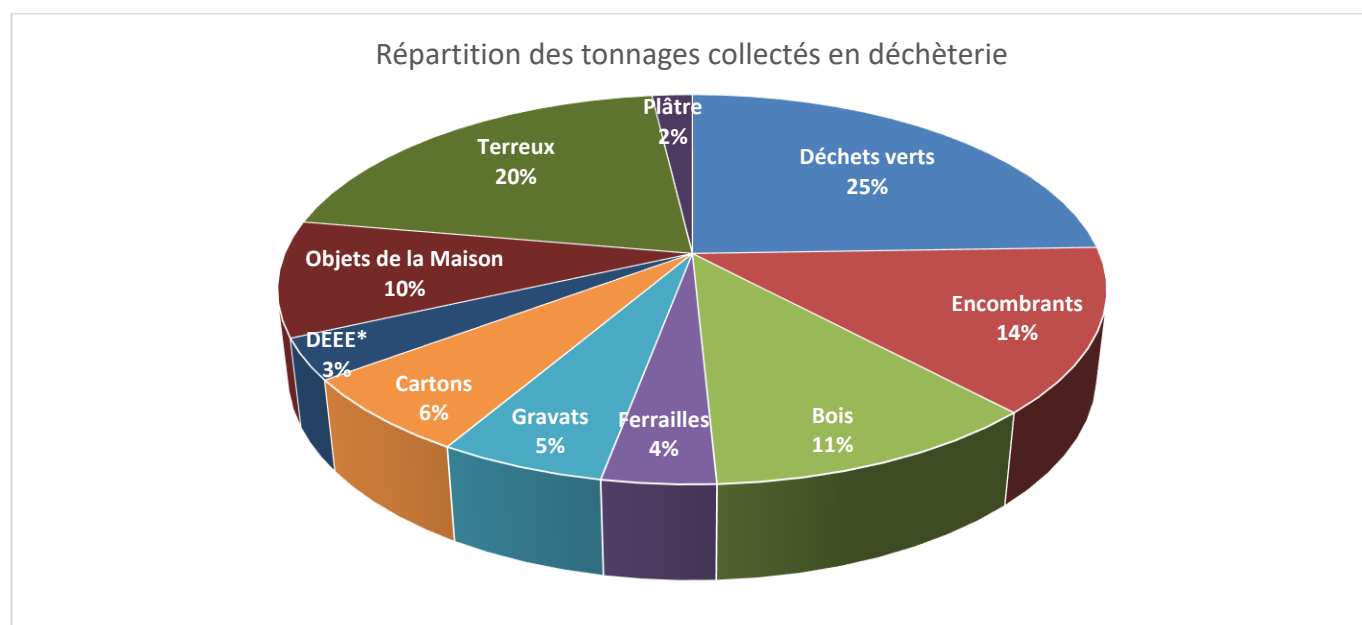
Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2023
Batteries	Recyclage	1,00	<b>2,08</b>	108 %
Bois	Recyclage (SWEDSPAN, 70) et valorisation (Norske skog, 88)	600,31	<b>600,91</b>	/
Cartons	Recyclage	342,42	<b>343,34</b>	/
Déchets Dangereux (hors filière Eco DDS)	Valorisation (Trédi, Strasbourg, 67)	15,53	<b>15,32</b>	-1 %
Déchets industriels banals	Enfouissement (ISDND, TETING, 57)	3,23	<b>0</b>	/
Déchets verts	Compostage (SEDE, Eschau, 67)	1 058,93	<b>1 318,87</b>	25 %
Encombrants	Combustible solide de récupération (CHALAMPE 68)	723,09	<b>731,74</b>	1 %
Ferrailles	Recyclage (Baruch, Rosheim, 67)	199,25	<b>200,66</b>	1 %
Film plastique	Recyclage	2,54	<b>2,66</b>	5 %
Gravats	Recyclage (REMEX, Griesheim, 67)	519,54	<b>294,94</b>	-43%
Huile moteur	Recyclage (SEVIA)	6,84	<b>9,09</b>	33 %
Huile végétale	Méthanisation (Lycée agricole, Obernai 67)	3,12	<b>4,13</b>	32 %
Huisseries	ORIGAMI Strasbourg	74,14	<b>28,17</b>	-62 %
Plastiques durs	Recyclage	84,14	<b>88,17</b>	5 %
Plâtre	Recyclage (Ritleng, ROHR, 67)	134,78	<b>101,11</b>	-25 %
Polystyrène	Recyclage	20,40	<b>22,94</b>	12 %
Réutilisation/réemploi	Réutilisation (Emmaüs, Scherwiller, 67)	64,05	<b>89,74</b>	40 %
Terreux	Enfouissement (Veolia, Rosheim, 67)	1 029,94	<b>1 097</b>	7 %
Tontes	Méthanisation (Lycée Agricole, Obernai, 67)	45,70	<b>85,25</b>	87 %

## c. Tonnages pris en charge par les éco-organismes

Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024
Déchets Dangereux (filière Eco DDS)	Valorisation (Trédi Hombourg, 68)	11,76	<b>13,48</b>	15 %
Déchets électriques et électroniques	Recyclage (Envie2E, Geispolsheim, 67)	176,60	<b>182,56</b>	3 %
Lampes	Recyclage (Artemise, Vulaine,10)	1,3	<b>1</b>	-23 %
Objets de la Maison	Tri (Sardi, Strasbourg, 67) Recyclage	404,68	<b>516</b>	28 %
Articles de Sport et Loisirs	Valorisation (Envie2E, Geispolsheim, 67)	/	<b>4,24</b>	/
Articles de bricolage et jardinage thermiques	Valorisation (Envie2E, Geispolsheim, 67)	0,127	<b>1,06</b>	735 %
Piles	Recyclage	1,50	<b>2,38</b>	59 %

### c. Tonnages pris en charge par un tiers dans le cadre d'une convention

Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024
Capsules Nespresso	Recyclage/compostage	8	<b>7,60</b>	-5 %
Cartouches d'encre	Recyclage	0,55	<b>0,68</b>	24 %
Radiographies	Recyclage	0,30	<b>0,30</b>	/



NB : Ne sont pas pris en compte dans ce graphique : le polystyrène, les déchets dangereux, les huiles (minérales et végétales), les batteries, les lampes, les piles, les films plastiques, les capsules Nespresso®, les cartouches d'encre, les Déchets industriels banaux, les plastiques durs, le réemploi, les tontes et les huisseries en raison de leurs trop faibles tonnages.

\*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

## 4.4) Particuliers : Accès en déchèteries

### Accès des particuliers en déchèteries :

L'accès des usagers en déchèteries se fait au moyen d'un badge d'accès nominatif délivré par la CCPO. Seuls les usagers résidant sur le territoire de la CCPO et titulaires d'un abonnement au service sont autorisés à accéder aux déchèteries intercommunales. Les déchets sont acceptés dans la limite d'1 m<sup>3</sup> par jour et 60 passages par an.

### Accès des professionnels en déchèteries :

L'accès des professionnels en déchèteries est autorisé uniquement aux entreprises domiciliées sur le territoire, et détentrices d'une carte d'accès nominative délivrée par la CCPO.

L'apport de déchets professionnels est payant. Le règlement se fait par un système de tickets prépayés dématérialisés crédités sur le compte du professionnel. Lors de l'arrivée d'un professionnel en déchèterie, l'agent évalue le volume et la nature des déchets apportés, puis déduit les tickets dématérialisés correspondant à la quantité estimée.

## 4.5) Fréquentation des déchèteries en 2024

Déchèterie	Particuliers Nbr de passages	Professionnels Nbr de passages	Total	Evolution 2022/2023
Obernai	43 606	1 401	45 007	13 %
Krautergersheim	24 373	641	25 014	-2,33 %
<b>Total</b>	<b>67 979</b>	<b>2 042</b>	<b>70 021</b>	<b>9,23 %</b>
<b>Evolution 2022/2023</b>	<b>10 %</b>	<b>-12,17 %</b>		

**L'apport moyen par passage est de 86,30 kg**

La fréquentation des déchèteries par les particuliers a connu une nette progression en 2024. Cette évolution est directement en lien avec l'augmentation des tonnages de déchets végétaux (déchets verts et tontes). 2024 a été une année particulièrement pluvieuse, les usagers se sont rendu plus souvent déchèterie pour évacuer leurs déchets de jardin.



## 5. Collecte des biodéchets

Les biodéchets correspondent à tous les déchets organiques liés aux repas : restes de préparation de repas (arêtes de poissons, petits os, épluchures) et restes d'assiette.

Dans l'objectif de réduire la part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles et de se mettre en conformité avec la loi AGEC, la CCPO a engagé le déploiement du tri à la source des biodéchets. En octobre 2022, la phase d'observation avait été mise en place sur la commune de Bernardswiller et dans plusieurs copropriétés d'Obernai Habitat. Le déploiement a pris fin, conformément au planning annoncé aux habitants, en novembre 2023.

Au 31/12/2024 :

- **47 professionnels** (restaurants, cantines, périscolaires) adhèrent à cette collecte en porte à porte de biodéchets. Des bacs de 120 L ou 240 L sont mis à disposition pour cette collecte,
- **140 bornes d'apport** sont installées sur le territoire.

Les professionnels et les bornes d'apport sont collectés dans la même tournée. Les biodéchets sont ramassés par un sous-traitant du délégataire : AGRIVALOR. Il est en charge de la collecte mais également du lavage du bac et des bornes à chaque ramassage. Les biodéchets sont ensuite acheminés à l'unité de méthanisation METHACO située à MARLENHEIM (67). Le biogaz produit est injecté dans le réseau de gaz R-GDF.



	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024
Collecte en porte à porte (chez les professionnels)	89,68	141,42	58 %
Collecte en borne d'apport	171,27	472,27	176 %

**Le nombre d'adhérent professionnel à la collecte dédié a plus que doublé en 2024 n passant de 19 (en 2023) à 47 fin 2024.**

**Les habitants ont adopté ce nouveau geste de tri. Ils ont produit 23,66 kg/habitants en 2024. Les consignes de tri sont respectées, le prestataire de collecte n'a pas eu à refuser le moindre bac en 2024.**

**En 2024 : 613,66 T de biodéchets ont été collectées soit 30,74 kg/habitant**

**+ 352,80 T ( + 135 %) par rapport au tonnage 2023**

## La collecte des ordures ménagères

Selon leur adresse, les habitants déposent leurs ordures ménagères soit dans :

- Des bacs roulants et fermés de 120 L ou 240 L équipés de puces RFID prévus à cet effet et mis à disposition par la Communauté de Communes. 8 776 bacs sont en place sur le territoire.
- Des conteneurs enterrés munis d'un tambour de 60 L accessibles uniquement après la présentation d'un tag personnel en cours de validité. 67 conteneurs enterrés sont en place sur le territoire.

La collecte des ordures ménagères est effectuée au minimum une fois par semaine (C1) en bacs ou en conteneurs enterrés. Pour certains professionnels, la collecte peut être effectuée 2 fois par semaine (C2) ou même 3 fois par semaine (C3) mais uniquement pour 8 professionnels (Établissements scolaires, hôtels, restaurants et le camping).

La collecte des ordures ménagères est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- La collecte en porte-à-porte



La collecte des bacs est effectuée par un équipage de deux ripeurs et d'un chauffeur à raison de 7 tournées par semaine (mardi, jeudi et vendredi : le matin, le lundi et mercredi en double poste : matin et après-midi) à l'aide d'un camion bi compartimenté de 26 tonnes. Pour réaliser la collecte en porte-à-porte, le véhicule a parcouru en 2022 : 25 300 km (mutualisés avec la collecte sélective).

- Collecte en apport volontaire



La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue de 32 tonnes. La collecte est hebdomadaire. Le service comprend 4 lavages par an des conteneurs (intérieur et extérieur).

Pour réaliser la collecte des 64 points d'apport volontaire, le véhicule a parcouru 2 749 km en 2023.

Les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert Veolia de Rosheim. Elles sont ensuite transférées, par camion gros porteur, à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Strasbourg. Dans le cadre d'un marché public de service, les ordures ménagères sont incinérées dans l'UVE de Strasbourg (route du Rohrschollen). L'installation est gérée par la société SENERVAL. L'installation répond aux exigences réglementaires de protection de l'environnement.

	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Répartition
En porte-à-porte (bacs)	2 381,38	2 178,18	84 %
En conteneurs enterrés	454,59	426,88	16 %

**En 2024 : 2 604,46 T d'ordures ménagères ont été collectées soit 130,48 kg/hab.**

**-231,51 tonnes (-8,16 %) par rapport à 2023**

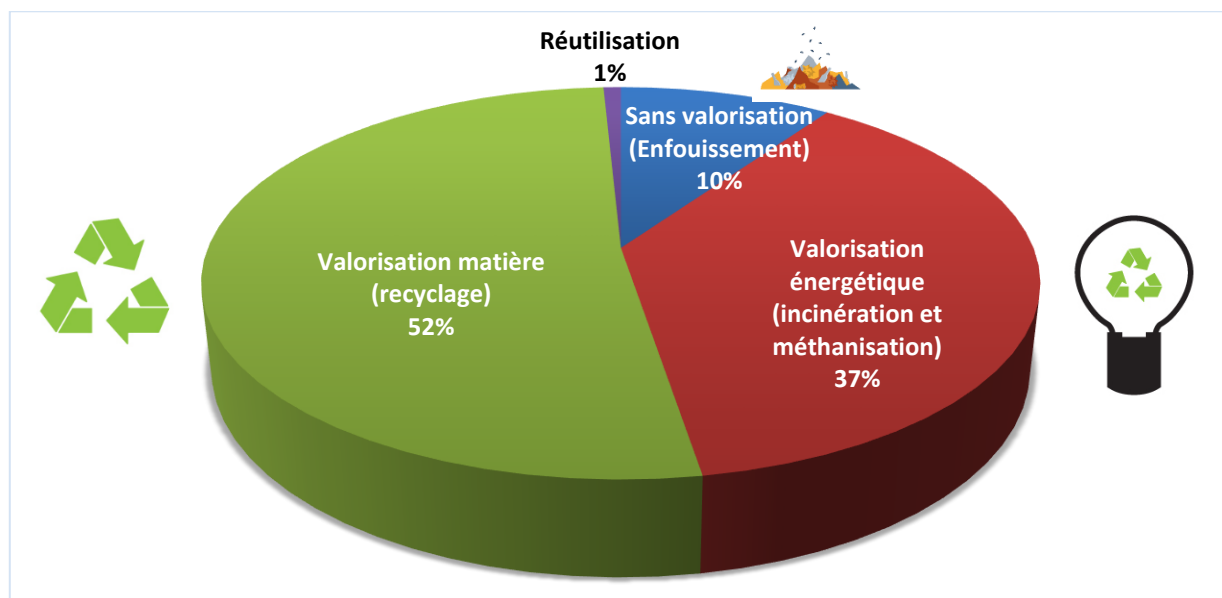
**Le report des tonnages entre les ordures ménagères et la collecte des biodéchets s'est poursuivi en 2024. Les habitants trient leurs biodéchets, la baisse importante (- 8%) le prouve. La baisse est plus marquée sur la collecte en porte à porte (-9%) que sur la collecte en conteneurs enterrés (-6%).**

## Bilan 2024 des tonnages collectés

### 7.1) Taux de valorisation

Les taux de valorisation permettent de connaître, pour tous les déchets collectés par la CCPO, la part qui est recyclée (valorisation matière), la part qui est incinérée et méthanisée (valorisation énergétique) et la part qui est enfouie (sans valorisation). Grâce à la « recyclerie » en place dans les déchèteries, une partie des objets apportés est réutilisée, ils n'entrent plus dans une filière de traitement.

Pour **11 292,82 tonnes** collectées en 2024, 91 % ont été valorisées soit 10 195,64 t.



**Le taux de valorisation est stable depuis 2018 à 91 % des déchets produits sur le territoire.**

**Depuis 2021, la majorité (52 %) sont recyclés.**

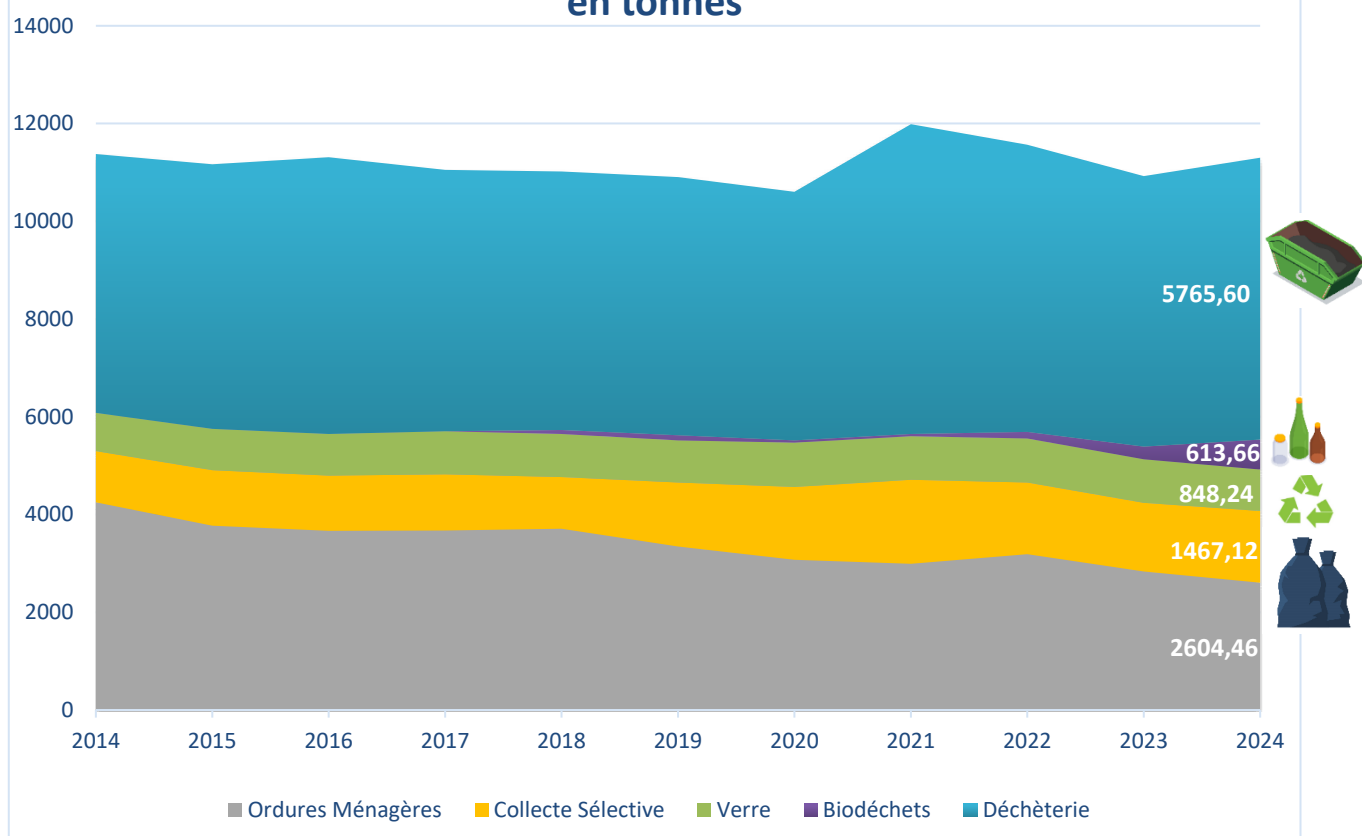
### 7.2) L'évolution des tonnages

	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024	Performances 2023 (kg/hab.)	Performances 2024 (kg/hab.)
<b><u>Ordures ménagères et assimilées</u></b> (Ordures ménagères + collectes sélectives)	<b>5 390,07</b>	<b>5 533,48</b>	2,6 %	270	277
<b><u>Déchets Occasionnels des Ménages</u></b> (Déchets collectés en déchèterie)	<b>5 533,64</b>	<b>5 765,60</b>	4,2 %		

Après une année de baisse importante des tonnages en 2023, les tonnages 2024 augmentent sur tous les postes pour retrouver des niveaux équivalents à 2022. L'impact du contexte d'inflation connu en 2023 se confirme, en 2024, la consommation est repartie à la hausse.

La production importante de déchets verts et leur collecte en déchèterie impacte les tonnages de déchets occasionnels.

## Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés 2014-2024 en tonnes



En 2024 : **11 299,08 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectées sur le territoire

soit **566 kg par habitant**

**+ 375,37 tonnes (3,44 %) par rapport à 2023**

Après une année de baisse en 2023, les tonnages collectés par le service public repartent fortement à la hausse pour retrouver des niveaux connus en 2022. Les habitants trient mieux, les tonnages de collecte sélective des emballages et des biodéchets enregistrent des augmentations importantes. Néanmoins, la production globale de déchets ne baisse pas.



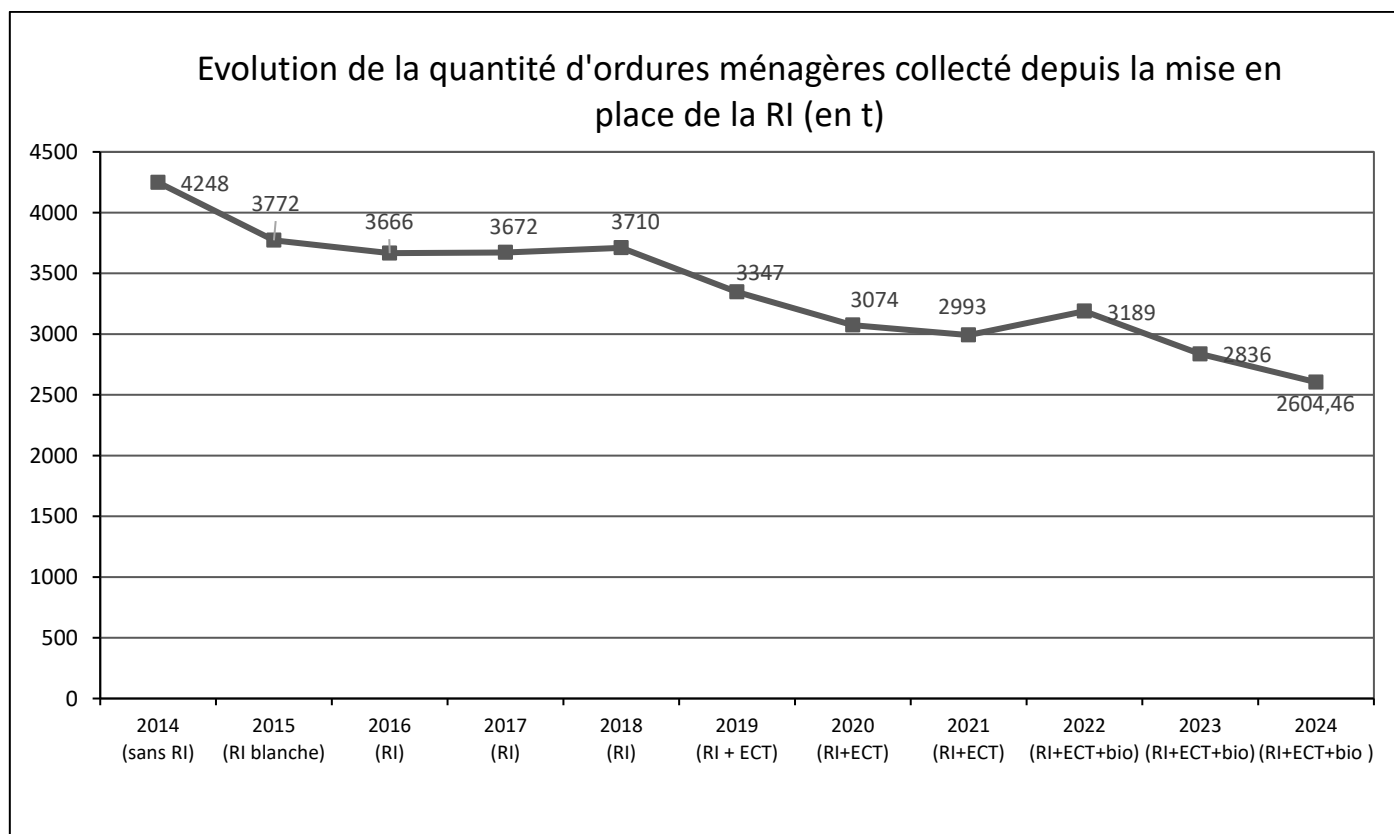
## Prévention des déchets préconisés par l'ADEME

	<b>Ordures ménagères et assimilées</b> (Ordures ménagères + collecte sélective)	<b>Déchets Occasionnels des Ménages</b> (Déchets collectés en déchèteries)	<b>Déchets Ménagers Assimilés</b> (Totaux)	<b>Evolution DMA</b> (Base 100 en 2010)
2010	6 125	5 104	11 229,00	100,00
2011	6 347,87	5 004	11 351,87	101,09
2021	5 646,73	6 339,69	11 986,42	106,75
2022	5 691,69	5 874,89	11 566,56	103,01
2023	5 390,07	5 533,64	10 923,71	97,28
<b>2024</b>	<b>5 533,48</b>	<b>5 765,60</b>	<b>11 299,08</b>	<b>100,62</b>

La production de déchets sur le territoire reste élevée dépassant l'année de référence de 2010 mais les déchets sont mieux triés. Les objectifs du Plan Régional de prévention de gestion des déchets, fixé à 486 kg/habitant n'est pas atteint.

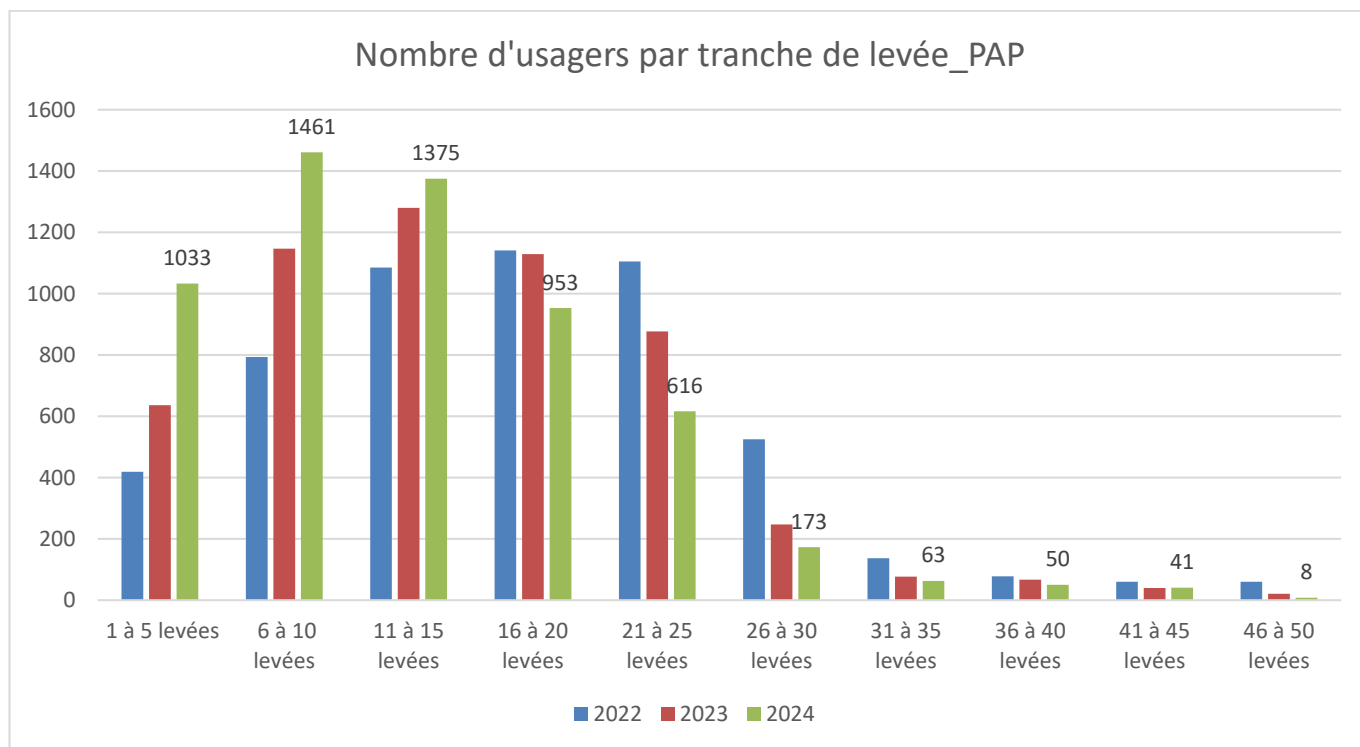
### 7.4) Redevance incitative et impacts sur les tonnages

La quantité d'ordures ménagères poursuit sa baisse. C'est le fruit d'une dizaine d'années de travail de la collectivité pour inciter les habitants à trier tout ce qui peut l'être. Le tri des biodéchets est prépondérant dans cette baisse, les biodéchets sont très lourds.



RI : Redevance Incitative, ECT : Extension des consignes de tri, bio : tri à la source des biodéchets

- **Nombre d'usager en bac individuel**



Depuis 2022, 96 % des foyers utilisant un bac individuel ont respecté le forfait de 30 levées en 2024. **94 % des foyers ont présenté leur poubelle moins de 26 fois, soit plus qu'en 2023, ils étaient 92 %.** Ce glissement s'explique certainement par le déploiement des biodéchets dont le tri permet d'espacer les collectes.

- **Usagers rattachés à un conteneur enterré à contrôle d'accès**

Les usagers rattachés à un conteneur à contrôle d'accès respectent les forfaits :

- 88 % des foyers 1 personne ont respecté le forfait de 60 dépôts,
- 92 % des foyers de 2 personnes ont respecté le forfait de 96 dépôts,

**Les forfaits sont respectés par une majorité d'usagers utilisant des conteneurs à contrôle d'accès. L'impact de la mise en place du tri à la source des biodéchets est peu visible même si le nombre de foyer 1 personne respectant le forfait de 60 dépôts est passé de 86 % en 2023 à 88 % en 2024.**



## Bilan financier du service

### 8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO

Dépenses fonctionnement	CA 2024 (€)
Charges générales (entretien, communication, honoraires ...)	62 480,97
Charges de personnels	49 732,04
Charges d'intérêts	1 026,37
Autres charges reversement à ALPHA	548 837,71
Charges exceptionnelles (protocole accord)	37 000,00
Amortissement et mises au rebut	249 897,97
<b>Totaux</b>	<b>948 975,06</b>

Recettes fonctionnement	CA 2024 (€)
Prestations DSP	254 500,53
Ventes matériaux reversées à ALPHA	660 891,45
Revente OI	23 054,77
Redevance occupation	5 000,00
<b>Totaux</b>	<b>943 446,75</b>

Dépenses investissement	CA 2024 (€)
Conteneurs enterrés et conteneurs	75 622,90
Recyclerie	41 789,55
Remboursement dette (capital)	10 126,75
<b>Totaux</b>	<b>127 539,20</b>

Recettes investissement	CA 2024 (€)
Amortissement et mises au rebut	249 897,97
Subvention ADEME	137 016,00
<b>Totaux</b>	<b>386 913,97</b>

### 8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2024

2024 (en € HT) Au 23/05/25	Chiffre d'affaires de la part fixe	Chiffre d'affaires de la part variable	TOTAL 2024 (€ HT)	TOTAL 2023 (€ HT)	Evolution 2023/2024
<b>Redevables particuliers</b> (Dont Gîtes/meublés)	1 843 848,53	26 376,76	1 870 225,29	1 791 892,88	4 %
<b>Redevables professionnels</b> (Dont Manifestations)	457 743,36	21 986,44	479 729,80	523 059,57	-8 %
<b>TOTAL</b>	2 301 591,89	48 363,20	<b><u>2 349 955,06 (*)</u></b>	<b><u>2 314 952,45</u></b>	2 %
%	98 %	2 %			

Le chiffre d'affaires de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères a progressé en 2023 en lien avec l'augmentation des tarifs accordée au délégataire au vu de l'évolution des charges du service. Par rapport à 2023, le chiffre d'affaires de la part variable (levées supplémentaires) poursuit sa baisse (-8 %), la mise en place du tri des biodéchets doit fortement impacter le respect des 30 levées incluses dans le forfait.

(\*) : la différence avec le chiffre d'affaires présenté et le compte d'exploitation (8.3) s'explique par l'encaissement de redevances entre le 31/12/2024 et le 23/05/2025, date d'édition du bilan du chiffre d'affaires de la REOMI.

		2024							Evolution 2023/2024		
		FLUX DE DECHETS						TOTAL			
		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs hors verre		Déchets des déchèteries		Biodéchets		
<b>Tonnages</b>		2 178	427	848	1 153	314	5 766	614	11 300		
CHARGES	CCPO	Emprunts (b)						11 153,00	11 153,12	0%	
		Amortissement (b)						215 000	215 000,00	8%	
		Personnel (b)						25 000	25 000,00	0%	
		<b>TOTAL</b>							<b>251 153,1</b>	<b>6%</b>	
	Techniques		Prévention						45 000,5	45 000,51	24%
			Pré- collecte (maintenance, fournitures et distrib sacs)								
			14 101,80	35 872,88	5 661,79	39 781,95	6 257,77		0,00	101 676,19	-3%
			368 173,24	32 124,38	28 255,62		44 918,71	100 691,39	164 450,01	738 613,35	1%
			66 985,59	12 759,16	10 820,09	43 455,97	10 863,99	24 909,45		169 794,24	-37%
			339 440,64	64 655,36				139 309,67		543 405,67	16%
						181 974,03	45 003,51	82 984,54		309 962,08	10%
								33 109,33	88 125,00	121 234,33	99%
								532,00		532,00	-29%
								22 922,68		22 922,68	-7%
			Autres charges				156 066,25	128 319,27		284 385,52	-3%
			<b>TOTAL</b>							<b>2 337 526,6</b>	<b>3%</b>
	Structures		Frais de fonctionnement (téléphone, impressions,...)						189 010,2	189 010,2	-3%
			Frais de fonctionnement						33 300,0	33 300,0	-9%
			Personnel d'encadrement						13 939,0	13 939,0	0%
			Frais de structure						91 771,2	91 771,2	4%
		BFR et impayés						50 000,0	50 000,0	-10%	
		Marges du délégataire						194 215	194 215,0	58%	
		Communication						5 000,0	5 000,0	-60%	
		<b>TOTAL</b>							<b>388 225,2</b>	<b>18%</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>									<b>2 976 904,9</b>	<b>5%</b>	
PRODUITS		Vente de Matériaux		21 600,00	47 085,48	49 137,33			117 822,81	14%	
		Soutiens Eco Organismes						427 956,4	427 956,4	2%	
	Contribution des usagers	REOM et facturation des usagers (manifestation, tickets de déchèteries, bacs...)						2 431 125,68	2 431 125,7	5%	
		<b>TOTAL PRODUITS</b>							<b>2 976 904,9</b>	<b>5%</b>	

L'augmentation des coûts se stabilise après une année 2023 qui avait connu une forte inflation. L'impact des coûts de collecte des biodéchets sont visibles avec la progression du poste « compostage/méthanisation » : + 9 %, + 60 289 €. En parallèle les coûts d'incinération des ordures ménagères baissent (-63 749 €). La baisse du coût de transfert s'explique par le nouveau traitement en CSR (Combustibles Solide de Récupération) mis en place pour les résiduels de déchèteries (benne encombrants) et comptabilisé sur la ligne incinération.

## 9. Modalités de facturation

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est financé par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la redevance est établie selon le nombre de personnes au foyer pour les particuliers et selon la taille de la poubelle (120 ou 240 L) ainsi que le nombre d'enlèvements pour les professionnels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la REOMi de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujettie à la TVA (taux à 10 %).

### 9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2024

Facturation pour les foyers collectés en point de regroupement (conteneur enterré), délibération n°2023/07/06 :

Composition du foyer	Part fixe annuelle € TTC	Nombre d'ouvertures de tambour incluses	Part variable
1 personne	146,35	60	1,67 € TTC par ouverture supplémentaire
2 personnes	218,36	96	
3 personnes	268,59	120	
4 personnes et +	305,07	156	
Gîte, meublé touristique Chambre d'hôte	109,75	48	

Facturation des foyers collectés en porte-à-porte, délibération n°2023/07/06 :

Composition du foyer	Part fixe annuelle	Nombre de levées incluses	Part variable (coût par levée supplémentaire)	
			Bac individuel	Bac collectif
1 personne	146,35	30	4,96 € TTC (bac de 120 L)	7,44 € TTC
2 personnes	218,36	30		
3 personnes	268,59	30	7,44 € TTC (bac de 240 L)	
4 personnes et +	305,07	30		
Gîte, meublé touristique Chambre d'hôte	109,75	15	4,96 € TTC pour un bac de 120 L	

Bac individuel :

- En cas de départ d'un habitant, le mois entamé est facturé sur la base de la date de la dernière levée,
- En cas d'arrivée, la facturation débute à la première levée.

Bac collectif :

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

### Dotations en sacs de tri

Annuellement, chaque foyer non équipé d'un bac de tri ou d'un conteneur enterré doit récupérer son quota de sacs de tri pour la collecte sélective des emballages recyclables lors d'une permanence. Le nombre de sacs distribués est calculé en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer :

- Foyer de 1 personne : 2 rouleaux de 30 sacs de tri
- Foyer de 2 personnes : 2 rouleaux
- Foyer de 3 ou 4 personnes : 3 rouleaux
- Foyer de 5 personnes et plus : 4 rouleaux

### Dotations en bacs et matériel

Les bacs de collecte sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'un bac est détérioré, l'habitant en fait part à la collectivité qui le remplace gratuitement. Si le bac est volé ou endommagé du fait de l'habitant, un nouveau bac lui sera facturé selon les tarifs suivants (délibération n° 2023/07/06) :

	Conteneur sans serrure € TTC	Conteneur avec serrure € TTC
Bac 120 L	38,50	66,00
Bac 240 L	49,50	77,00
Bac 660 L collecte sélective	/	198,00

Les cartes de déchèteries, les clés des poubelles verrouillées et les tags d'accès aux conteneurs enterrés sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'une carte, une clé ou un tag est perdu ou non restitué, la nouvelle carte, clé ou tag est facturé au tarif de 6,60 € TTC/pièce (délibération n° 2022/05/06).

## 9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2023

Les professionnels (usagers du service non-ménages) produisent des déchets dits « assimilés » car ils sont de même nature que les déchets ménagers et produits dans les mêmes quantités.

La redevance est calculée en fonction du volume du conteneur et du nombre d'enlèvements, comme exposé dans le tableau ci-après (délibération n°2023/07/06) :

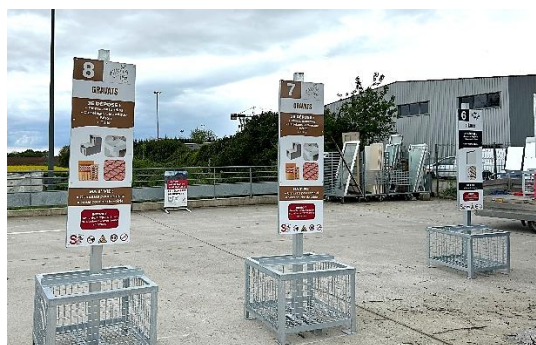
Bac Ordures Ménagères € HT	Part fixe en C1 30 levées annuelles	Part fixe en C2 60 levées annuelles	Part fixe en C3 90 levées annuelles	Part variable
120 L	219,45	438,95	658,47	4,38 € HT par levée supplémentaire
240 L	468,10	936,54	1 403,63	6,57 € HT par levée supplémentaire
Point de regroupement (Conteneur enterré)	Petit forfait 60 ouvertures annuelles		Grand forfait : 120 ouvertures annuelles	
	219,45		468,10	
Bac Biodéchets	Bac 120 L : 261,16 € HT		Bac 240 L : 521,96 € HT	

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

## 10. Evolutions du service

### *Finalisation de la signalétique en déchèterie*

Après avoir renouvelé l'ensemble de la signalétique des bennes située en bas de quai, la signalétique sera également remplacée pour les bennes situées en haut de quai (gravats, plâtre et tonte)



### *Réévaluation du PLPDMA 2017 -2024*

Le 31 décembre 2024, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est arrivé à échéance. L'année 2025 sera consacrée à son évaluation.



### *Modification de la fréquence de collecte*

Le contrat renouvelé par le délégataire inclus une modification de la fréquence de collecte des déchets en porte – à – porte. Le passage en C 0,5 est acté au 30 juin 2025. A compter de cette date, les ordures ménagères seront collectées une semaine sur deux en alternance avec le tri. A cette occasion, les véhicules de collecte seront remplacés par des camions consommant du biocarburant.

